

Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 septembre 2026.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/09/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Thierry LEGER ; Tatianna LIEGEOIS ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Pouvoirs : Cécile MICHAUD pouvoir à Sophie GROS ; Marie DICORATO pouvoir à Annabelle LEANDRO ; Valérie BLOCH pouvoir à Tatianna LIEGEOIS ; Philippe GARNIER pouvoir à Jean-Michel SALQUE ; Nicolas DE SEYSSEL pouvoir à Philip LALLEMENT.

Absents : Annie ROSOLEN ; Floriane BERTHET ; Richard VAUTARET.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

Objet de la délibération n° D 2026-22 : Accord de principe sur une opération de logements locatifs sociaux portée par la SEMCODA - 79 rue du Furans.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société SEMCODA a présenté à la commune un projet d'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA) portant sur 11 logements sociaux correspondant au programme réalisé sur le territoire de la commune par la société ATHELIA sis 79 rue du Furans à CHAZEY-BONS.

Cette opération comprend la réalisation de 11 logements locatifs sociaux qui seront répartis en 4 T3, 6 T4 et 1 T5 pour une surface totale habitable d'environ 930 m2.

La SEMCODA envisage de financer cette acquisition à l'aide des financements suivants :

- Un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour 5 logements (1 T3, 3 T4 et 1 T5)
- Un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour 4 logements (2 T3 et 2 T4)
- Un Prêt Locatif social (PLS) pour 2 logements (1 T3 et 1 T4).

M. le Maire indique que la SEMCODA sollicite l'accord de la commune sur :

- La réalisation de cette opération sur le territoire communal.
- Le conventionnement des logements selon les financements proposés.
- Le principe d'une garantie communale des emprunts contractés pour l'acquisition des 11 logements à hauteur de 50% pour la commune et de 50 % pour le Conseil Départemental de l'Ain.

Il est précisé que la présente délibération constitue uniquement un accord de principe. L'octroi effectif de la garantie d'emprunt fera l'objet, le cas échéant, d'une délibération spécifique ultérieure précisant les caractéristiques des emprunts concernés ainsi que les conditions de garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par la SEMCODA relative à l'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt de favoriser une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins du territoire,

Considérant qu'il convient de permettre la poursuite des études et démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 15 voix pour et 1 voix contre,

- Donne son accord de principe à la réalisation de 11 logements locatifs sociaux répartis en 4 T3, 6 T4 et 1 T5 pour une surface totale habitable d'environ 930 m2 situé 78 rue du Furans.
- Donne son accord de principe au conventionnement des logements selon la répartition PLUS, PLAI et PLS présentée,
- Donne son accord de principe sur le recours futur à une garantie communale des emprunts contractés pour l'acquisition de ces logements à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour le Conseil départemental de l'Ain sous réserve d'une délibération spécifique ultérieure précisant les caractéristiques des emprunts concernés ainsi que les conditions de garantie.
- Autorise M. le Maire à engager toute démarche utile au suivi du dossier,
- Précise que la présente délibération ne vaut ni engagement contractuel définitif de la commune ni octroi de garantie d'emprunt.

Ainsi fait et délibéré.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,

Sophie GROS.



Le Maire,

Philip LALLEMENT.

